



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 juin 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 12 juillet 2010

RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS  
CONTRACTUELS A LA DIRECTION DE LA  
COMMUNICATION

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 09 juillet 2010

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

*Conseillers :*

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** Mme Maryvonne ARDOUIN

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Hüseyin YILDIZ donne pouvoir à Jean-Pierre GAILLARD
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Anne LABBE
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN

**Excusés :**

*Conseillers :*

- M. Michel GENDREAU
- M. Michel PAILLEY
- Mme Elisabeth BEAUVAIS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2010

DELIBERATION D20100300

### DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

### RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS CONTRACTUELS A LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération en date du 14 mai 2004, le Conseil municipal a créé un poste d'attaché Responsable du pôle graphique à la Direction de la Communication. Afin de pourvoir ce poste, il a été procédé à un appel à candidatures qui s'est révélé infructueux, puisqu'aucune candidature de fonctionnaire n'a pu être retenue.

Aussi, afin de permettre au service d'assurer sa mission, il est proposé de recruter, sous contrat, un Responsable du Pôle graphique requalifié Pôle médias et hors médias, conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. Compte tenu du diplôme et de l'expérience du candidat retenu, il est proposé de rémunérer cet emploi sur la base d'un des échelons de la grille des attachés territoriaux.

Par ailleurs, par délibération du 22 septembre 2006, le Conseil municipal a créé un poste de journaliste à la Direction de la Communication. Malgré l'appel à candidatures, il n'a pas été possible de recruter un candidat statutaire.

C'est pourquoi, il est proposé de recruter, sous contrat, un journaliste conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. Compte tenu du diplôme et de l'expérience du candidat retenu, il est proposé de rémunérer cet emploi sur la base d'un des échelons de la grille des attachés territoriaux.

Les crédits sont prévus au budget 2010.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création des deux emplois contractuels pour les recrutements du responsable du pôle graphique et d'un journaliste à la Direction de la Communication.

### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Jean-Louis SIMON**